



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Participation aux frais de séjours organisés dans les villes jumelées

DEL-2013-036

Numéro de la délibération : 2013/036

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 03/04/2013

Date de convocation du conseil : 28/03/2013

Date d'affichage de la convocation : 28/03/2013

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mme Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mme Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Christine LE STRAT, M. Jean-Paul JARNO par Mme Martine PIERRE, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Sylviane LE PAVEC par M. Alain LE MAPIHAN, M. Yvon PÉRESSE par Mme Nicole ROUILLARD.

Était absente : Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ.

Participation aux frais de séjours organisés dans les villes jumelées

Rapport de Christophe MARCHAND

En septembre 2012, dans le cadre du 40^{ème} anniversaire du jumelage entre Wesseling et Pontivy les maires respectifs des deux villes ont souhaité prolonger et amplifier les relations existantes en favorisant l'organisation de séjours, de tournois sportifs, d'activités culturelles, de formations professionnelles etc.

Nous vous proposons :

- de participer aux frais des séjours qui sont organisés par les associations ou autres institutions en direction des jeunes pontivyens âgés de moins de 25 ans pour une durée de 8 jours maximum par participant et sur une base de 10,95 € pour l'année 2013.
- que cette aide soit ajustée sur le montant de la participation financière octroyée par la ville aux classes transplantées de l'enseignement primaire si celle-ci était modifiée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 4 avril 2013

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**